REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

ARRETE PORTANT SUSPENSION D'UN SENS INTERDIT

Sens interdit Rue de l'Aire

Nº 245

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28;

CONSIDERANT une manifestation « Téléthon 2017 » sur la voie communale lieu-dit : « Place Gabriel Péri » qui se déroulera du vendredi 8 décembre au dimanche 10 décembre 2017.

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: En raison d'une manifestation « Téléthon 2017» sur la voie communale organisé lieudit : « Place Gabriel Péri ».

La circulation se fera à double sens « Rue de l'Aire», et la réglementation du sens interdit sera momentanément suspendue le dimanche 10 décembre 2017 de 8H à 18H.

<u>ARTICLE 2</u>: Monsieur le Policier Municipal sera chargé de placer les panneaux et les barrières à l'endroit opportun et il assurera l'exécution du présent arrêté.

<u>ARTICLE 3</u>: Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 07 décembre 2017.

LE MAIRE Stéphane ARNAUD



LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE
LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRESENT ARRETE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRESENTE NOTIFICATION